

*LES
MURMURES
DU LAXATTE*



Mairie de Rehainviller

Service EAU et Factures d'Eau

7 rue d'Adoménil
54300 REHAINVILLER
Téléphone: 03.83.73.04.87
Fax: 03.83.73.82.81
mairiederehainviller@orange.fr

Secrétariat ouvert le :

Lundi de 14h à 16h
Mercredi de 16h30 à 18h30
Vendredi de 10 h à 12 h

SOMMAIRE

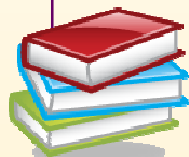
Le mot du Maire	3
Etat civil	4-5
Les écoles	6-7
Familles rurales	6
Les décisions du Conseil Municipal	8-13
La vie communale	14
Familles Rurales	14-15
Informations diverses	16

ECOLES

Ecole primaire de Rehainviller : 03.83.73.45.85
Ecole maternelle de Rehainviller : 03.83.73.01.46
Ecole d'Hériménil: 03.83.74.22.97

Horaires de la Bibliothèque

Mercredi de 16h30 à 17 h30



La bibliothèque est fermée
pendant les vacances scolaires

Mme DELON Aline, responsable de la Bibliothèque, a décidé d'arrêter pour raisons personnelles. Monsieur le Maire la remercie chaleureusement pour le travail réalisé durant ces nombreuses années.

Communauté de Communes du Val-de-Meurthe

13 rue des Ecoles
54360 BLAINVILLE-SUR-L'EAU
Tél : 03 83 71 43 62
Fax : 03 83 71 63 01
Site Internet : www.ccv54.fr

Factures et travaux d'assainissement :

S.I.E. de Blainville/Damelevières

47 route de Blainville
54360 DAMELEVIÈRES
Tél. : 03 83 71 16 60

courriel: sie-blainville-damelevieres@orange.fr
Site : www.sie54-bdmr.fr

N°urgence : SAUR 03 55 66 45 01

**Concernant les factures
d'assainissement vous devez vous
rapprocher de ce syndicat afin
d'obtenir des informations.**

**Vous recevrez en fin d'année la facture
de l'année 2013. La SAUR effectue les
factures pour le compte du SIE.**

Journal semestriel n° 2610 1 180

Dépôt légal préfectoral n°301

Ce bulletin a été tiré à 420 exemplaires au mois de octobre 2014

Imprimeur : PARADIS Lunéville

Directeur de la publication : Gérard COINSMANN, Maire

Conception : le secrétariat de mairie

Le Mot du Maire



Les élections municipales ont eu lieu le 23 mars 2014. Merci aux électeurs qui ont accordé leur suffrage et leur confiance à la nouvelle équipe que j'ai l'honneur de conduire.

Nous agirons, chaque élu confondu, dans l'intérêt général, et ferons tout pour que REHAINVILLER reste une commune agréable à vivre.

A l'heure où l'Etat impose aux communes des charges nouvelles, tout en diminuant les dotations, nous nous évertuerons à maintenir une fiscalité stable. Les engagements seront tenus.

Durant ce mandat, nous irons régulièrement à votre rencontre pour échanger sur tous les sujets qui vous interpellent.

Toutes les commissions municipales ont été mises en place dans un souci de représentation équitable.

Dans les instances extérieures, Syndicat Intercommunal de l'Environnement, SIVOM de Gerbéviller, Communauté de communes du Val de Meurthe... nos représentants font tout pour porter haut et fort les idées de Rehainviller.

Je ne voudrais pas terminer ce mot sans rendre hommage à nos prédécesseurs qui ont œuvré eux aussi pour le bien de notre territoire.

Gérard COINSMANN,
Maire de Rehainviller



Secrétariat de mairie

Depuis le 15 avril dernier Mme Céline VIOLA assure l'accueil du public au sein de la mairie de Rehainviller. Nous lui souhaitons la bienvenue.

Permanences du Maire et des Adjoint(e)s au Maire.

Nous vous rappelons que M. le Maire et Ms et Mmes les Adjoint(e)s sont disponibles en mairie :

M. COINSMANN, Maire le Lundi de 14h à 16h

M. CAPEL ou M. PAQUOTTE, Adjoint(e)s le Mercredi de 16h30 à 18h30

Mme GRAJON ou Mme LOUIS, Adjoint(e)s le Vendredi de 10h à 12h

Etat civil

Naissances

Axel HEISSAT
né le 3 janvier 2014
au foyer de
Vincent HEISSAT et Angélique BALLAND

Axelle DUBOIS
née le 22 janvier 2014
au foyer de
Arnaud DUBOIS et Elise MARCHAL

Marius OUADANE
né le 21 mars 2014
au foyer de
Mohamed et Emilie OUADANE

Manon CARLO
née le 28 mai 2014
au foyer de
Benoit CARLO et Corinne LAMBOULÉ

Sandro ALVES
né le 2 juin 2014
au foyer de
Daniel ALVES et Ludivine BARTHEL

Mathilde ROUSSEL
née le 28 juillet 2014
au foyer de
Eric et Elise ROUSSEL

Nevan ANGE
né le 6 août 2014
au foyer de
Cédric ANGE et Delphine BAECHEL

Jules JOCQUEL
né le 18 août 2014
au foyer de
Romain et Justine JOCQUEL



Mariages

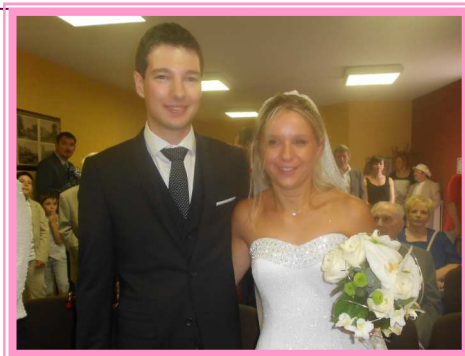
David BAUNET
Et
Cécile AMBERT
Le 28 juin 2014



Rudy LONGEARET
Et
Jessica PERROUX
Le 28 juin 2014



Jonathan THIEBAUT
Et
Emilie SKORZEWSKI
Le 5 juillet 2014



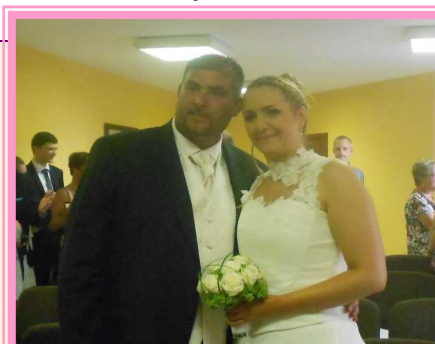
Pascal THIEBAUT
Et
Claudine RICHALET
Le 5 juillet 2014



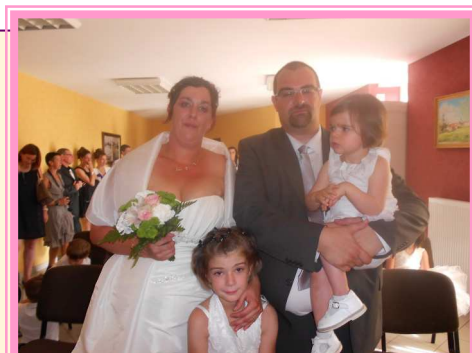
Jean-Louis CHAMPAGNE
Et
Michèle NOTAIRE
Le 12 juillet 2014



Antoine ROTH
Et
Laura PFISTER
Le 19 juillet 2014



Christophe BONNET
Et
Michèle COLLIGNON
Le 2 août 2014



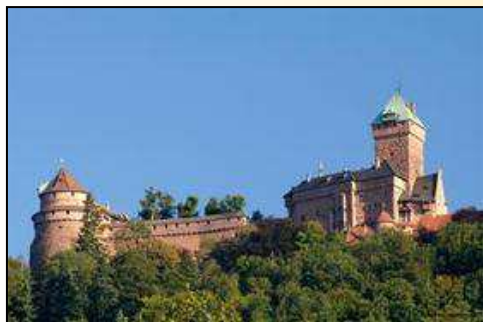
Bruno SCARPETTA
Et
Monique MOREL
Le 26 juillet 2014

Décès

André Henri Emile BOSSENAUER
Le 26 mars 2014

L'école élémentaire

Sortie scolaire en Alsace



Le mardi 11 juin, les 3 classes du cycle 3 de l'école primaire de Rechainviller ont eu la joie de participer au voyage de fin d'année scolaire.

Le matin était réservé à la visite du château du Haut Koenigsbourg. Un guide en habits d'époque les a transporté dans l'univers du moyen-âge.

Ils ont ainsi pu découvrir la vie quotidienne dans un château fort ainsi qu'une atmosphère chargée d'histoires : Ponts levés Salle d'armes Canons....

Cette forteresse plusieurs fois assiégée, détruite et pillée est aujourd'hui magnifiquement restaurée .

Les élèves ont pique-niqué dans le parc du château.

L'après midi a été consacré au spectacle de la volerie des aigles non loin de là.

Les élèves ont pu admirer le vol de différents rapaces :

Aigles, vautours, faucons, serpentaires, hiboux

Certains ont même eu la chance de les accueillir sur leur main....



HANDBALL

Le vendredi 18 mai, la classe de CE2-CM1 de Mme Vautrin s'est rendue au parc des sports de Vandoeuvre pour un après-midi et une soirée sur le thème du handball.

Après une matinée de classe, les élèves ont pique-niqué à l'école avant de partir pour Vandoeuvre.

L'après-midi les enfants ont disputé des matchs lors d'un tournoi contre d'autres écoles, cela n'a pas toujours été facile mais au final tout le monde était fier de sa performance!

En soirée, après une pause en extérieur bien méritée, tous les élèves ont assisté à un match de Pro D2: Nancy contre Bordeaux, l'ambiance était au rendez-vous avec l'équipe de Nancy qui s'est inclinée à 3 secondes de la fin du match!

La classe est rentrée fatiguée mais très contente de cette journée riche en émotions !



L'équipe des CM1 avec Léa, Mayliné, Thibault, Tony, Jules, Enzo, Manon et Kyllian.



L'équipe de Basil, Evann, Randy, Elsa, Noémie, Lisa, Didier et Flora



L'équipe de Hugo, Nathan, Florian, Enzo, Justine, Isis et Justine.

L'école élémentaire

LA SORTIE DE FIN D'ANNEE

Le vendredi 20 juin, la classe de petite section s'est rendue toute la matinée à la ferme Guillaumont de Réchicourt-la-Petite. Les élèves ont découvert la bergerie, ils ont porté des agneaux et ont été témoin de naissances. Rencontres aussi avec les chiens de berger, les poules et les lapins. Par la suite activités sur la transformation des céréales, mais aussi autour du toucher (plumes, laine, coton...).



En plus de dégustation de produits de la ferme nous avons aussi pique-niqué sur place, un moment très attendu par les élèves!



Réhabilitation de Verger



Dans le cadre d'un projet pédagogique lié à l'environnement, M. BAILLEUX, habitant de Rechainviller, recherche des vergers qui seraient à l'abandon.

Il est membre de l'association **GRAINE LORRAINE** : Groupe Régional d'Animation et d'Initiation à la Nature et à l'Environnement.

M. BAILLEUX Frédéric essaie à travers la réhabilitation des vergers de créer des liens sociaux entre différents partenaires : associations, écoles, établissements publics sociaux et de travailler sur les liens intergénérationnels.

Si vous êtes propriétaire et intéressé par ce partenariat, veuillez prendre contact directement avec Frédéric BAILLEUX.

Frédéric BAILLEUX.
Educateur Spécialisé
fred.bailleux@sfr.fr
tél : 06 18 16 10 27

Comptes-rendus des Conseils Municipaux

MERCREDI 12 MARS 2014

Les comptes administratifs 2013 :

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
COMMUNE	354 270,92	428 126,54	526 709,62	793 734,73
Soit un résultat de		+ 73 855,62		+ 267 025,11
EAU	106 744,28	126 160,27	69 454,66	149 548,55
Soit un résultat de		+ 19 415,99		+ 80 093,89

Les résultats suivants aux budgets primitifs 2014 sont affectés :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	Affectation 1068
COMMUNE	+ 73 855,62 €	+ 150 000.00€	117 025.11 €
EAU	+ 19 415.99 €	+ 60 093.89€	20 000.00 €

La durée hebdomadaire de travail du poste d'adjoint des services techniques de 2^{ème} classe de 30 h à 35 heures est modifiée à compter du 1^{er} avril 2014.

Monsieur le maire est autorisé à signer :

- la convention de Gestion relative au transfert et à la valorisation des Certificats d'Economie d'Energie collectés par le SDE54 courant jusqu'au 31/12/2017. Lorsque la commune engage des travaux d'amélioration de performances énergétiques sur des équipements et bâtiments communaux, cette valorisation permet d'obtenir une subvention sur les travaux réalisés.

- la convention avec GRDF pour une durée de 20 ans. Cette convention doit permettre l'installation d'antennes sur l'Eglise et le château d'eau afin de procéder à la télé relève des compteurs de gaz.

- la convention avec le Conseil général de Meurthe et Moselle concernant le financement du mobilier affecté à la Maison d'Assistante Maternelle.

Monsieur le Maire est autorisé à solliciter l'Etat sur le Fonds Interministériel de prévention de la délinquance concernant la pose d'un système de vidéosurveillance sur la commune afin de limiter les actes de délinquance et les cambriolages.

Monsieur le Maire est autorisé à signer le devis à intervenir avec l'ONF concernant l'assistance technique pour les travaux d'exploitation 2014 de 307 € TTC

VENDREDI 28 MARS 2014

ELECTION DU MAIRE

Ont obtenu :

- BOULEFRAXH Malik
- COINSMANN Gérard

3 (Trois)
11 (Onze)

Monsieur COINSMANN Gérard a été proclamé maire et a été immédiatement installé et prend la présidence de la séance.

DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Le conseil municipal APPROUVE la création de QUATRE postes d'adjoints au maire.

ELECTION DES ADJOINTS

Ont obtenu :

- Liste de M. CAPEL Joël
- Liste de Mme HALTER Martine

12
3

La liste de M. CAPEL Joël ayant obtenu la majorité absolue est déclarée élue et immédiatement installée :
1er Adjoint, M. CAPEL Joël
2ème Adjointe, Mme GRAJON Annick
3ème Adjoint, M. PAQUOTTE Pierre
4ème Adjointe, Mme LOUIS Hannelore

ELECTION SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE L'ENVIRONNEMENT :

Messieurs Joël CAPEL, Bruno PRONGUE, Gérard COINSMANN, Mme Martine HALTER ayant obtenu la majorité absolue au premier tour, sont ELUS délégués titulaires

Messieurs. Pascal DIDIER, Mme Annick GRAJON, ayant obtenu la majorité absolue au premier tour, sont ELUS délégués suppléants.

ELECTION SIVOM.

Messieurs Bruno PRONGUE et Pierre PAQUOTTE, ayant obtenu la majorité absolue au premier tour, sont ELUS délégués titulaires

Messieurs Gérard COINSMANN et M. Jean-Louis SZATMARI, ayant obtenu la majorité absolue au premier tour, sont ELUS délégués suppléants

MERCREDI 16 AVRIL 2014

INDEMNITE DES ELUS

Le conseil Municipal à 14 VOIX POUR et UNE ABSTENTION (M. SZATMARI) avec effet au 1^{er} avril 2014 décide de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du maire et des adjoints comme suit :

- maire : 27.52% de l'indice 1015 soit 1046.16 € brut /mois sur un montant possible de 1634.63 € brut
- un adjoint : 6.60 % de l'indice 1015 soit 250.90 € brut/mois sur un montant possible de 627.24 € Brt

DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Le Conseil Municipal, à 14 VOIX POUR et UNE ABSTENTION (M. SZATMARI), donne délégation à M. le Maire pour la durée du présent mandat en matière de marchés publics, de contrat d'assurance, de droit de préemption urbain
....

CENTRE COMMUNAL D ACTION SOCIALE

Le conseil municipal fixe à DIX le nombre des membres du conseil d'administration, étant entendu qu'une moitié sera désignée par le conseil municipal et l'autre moitié par le maire

Les membres élus du CCAS sont : M. CAPEL Joël ,Mme LOUIS Hannelore, M. PRONGUE Bruno, Mme COSTA Anne-Marie et Mme HALTER Martine.

COMMISSIONS D APPEL D'OFFRES :

Les membres élus sont :

M. CAPEL Joël, Mme LOUIS Hannelore et Mme HALTER Martine membres titulaires

Mme COSTA Anne-Marie, M. PAQUOTTE Pierre et M. SZATMARI Jean-Louis membres suppléants

pour faire partie avec Monsieur le Maire, Président de droit, de la commission d'appel d'offres à caractère permanent.

DELEGUE DU CNAS :

Le Conseil Municipal désigne Mme VIOLA Céline, Adjoint administratif de 2^{ème} classe, déléguée du personnel au Comité National d'Action Sociale et Mme LOUIS Hannelore, 4^{ème} adjointe au maire, déléguée des élus au Comité National d'Action Sociale.

COMMISSIONS COMMUNALES

Le Conseil Municipal décide de créer SEPT commissions municipales de 5 membres par commission

- Forêt	CAPEL Joël - DIDIER Pascal- GRAJON Annick - -PRONGUE Bruno- SZATMARI Jean-Louis
- Jeunesse et Aînés	BOULEFRAKH Malik - GRAJON Annick - PAQUOTTE Pierre - PETITJEAN Nathalie-SZYM CZUK Anne
- Travaux bâtiments communaux et sécurité	CAPEL Joël - DIDIER Pascal - EVRARD David - PRONGUE Bruno- SZATMARI Jean-Louis
- Ecole	COCHE Sylvaine- GRAJON Annick -HALTER Martine - LOUIS Hannelore- PETITJEAN Nathalie
- Communication et relation avec les associations	BOULEFRAKH Malik-COCHE Sylvaine- DIDIER Pascal- LOUIS Hannelore- PAQUOTTE Pierre
- Fleurissement et décors de Noël	COSTA Anne-Marie- HALTER Martine- LOUIS Hannelore - PAQUOTTE Pierre- SZYM CZUK Anne
- Urbanisme	BOULEFRAKH Malik- CAPEL Joël - DIDIER Pascal- GRAJON Annick - PRONGUE Bruno

VENDREDI 25 AVRIL 2014

Vote des budgets primitifs de la commune

	BUDGETS PRIMITIFS 2014			
	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
COMMUNE	533 705.32	533 705.32	682 523.96	702 523.02
EAU	117 826.79	117 826.79	96 689.80	150 287.62

Le Conseil Municipal approuve à 14 VOIX POUR et UNE ABSTENTION (M. BOULEFRAKH) le budget primitif du service Eau

Le Conseil Municipal approuve à 12 VOIX POUR et TROIS ABSTENTIONS (M. BOULEFRAKH, Mme HALTER, M. SZATMARI) le budget primitif de la commune

Vote des taux des quatre taxes

Le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les taux d'imposition pour l'année 2014:

	TAUX
Taxe d'habitation	16.37 %
Taxe foncière (bâti)	11.21 %
Taxe foncière (non bâti)	19.92 %
Cotisation Foncière des Entreprises	18.38 %

Subventions aux Associations

- Association « A nos p'tits Ecoliers »	250 €
- Association des anciens combattants	135 €
- Association ASRH FOOT	1 400 €
- Association Club du 3 ^{ème} Age Rehavillois	800 €
- Association Familles Rurales	1 300 €

Travaux Sylvicoles

Le programme d'actions proposé par l'Office National des Forêts qui consiste en des travaux sylvicoles sur la parcelle 26 pour un montant de 1750€ HT est accepté.

Indemnité au comptable

Le conseil municipal décide d'attribuer à M. METTAVANT Joël, Comptable des Finances Publiques, 100% de l'indemnité de conseil.

Frais de repas lors des formations

Le conseil municipal accepte de prendre en charge le remboursement des frais de repas des agents communaux lors de formations uniquement dans le cas où l'organisme de formation (CNFPT ou autre) n'intervient pas.

Demande de retrait du SIVOM

Monsieur le Maire précise que la commune de Rehainviller ne fait plus appel au service du SIVOM du fait du coût prohibitif de ses tarifs.

Dans un souci d'économie et de limitation de gaspillage des dépenses publiques,
Considérant qu'il n'y a pas de différence flagrante de tarifs entre commune adhérente et non adhérente au SIVOM,
Considérant que la commune de Rehainviller dispose d'employés communaux et qu'elle fait partie de la Communauté de Communes du Val de Meurthe qui met également à disposition de la commune son matériel et ses employés intercommunaux,
Et que par conséquent, le SIVOM n'a plus vocation à être utilisé,

Le conseil municipal demande le retrait de la commune de REHAINVILLER du SIVOM du Pays de Meurthe et Mortagne.

Correspondant défense :

M. Jean-Louis SZATMARI est nommé correspondant défense pour la commune de REHAINVILLER

Délégation du conseil municipal

Le droit de préemption de la commune n'a pas été exercé sur la parcelle ZA n°17 Derrière la Ville appartenant à Mme LA-POINTE Martine.

MERCREDI 18 JUIN 2014

Rapport sur l'eau 2013 : le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2013 est adopté

Monument historique Château d'Adoménil

Monsieur le maire informe les conseillers municipaux du courrier de M. le Directeur Régional des Affaires culturelles de Lorraine concernant un dossier relatif à une mesure d'inscription au titre des monuments historiques du château d'Adoménil.

Considérant les impacts d'une telle mesure sur l'urbanisme de la commune, la zone impactée par cette inscription serait de 500 mètres autour du lieu, cela représente plus de la moitié du village.

Considérant qu'une partie du château d'Adoménil est située en zone inondable,

Considérant qu'une exploitation agricole jouxte le domaine du château et que celle-ci est en pleine reconstruction suite à un grave incendie,

A l'unanimité des membres, le Conseil Municipal DONNE un avis défavorable à l'inscription du château d'Adoménil au titre des monuments historiques

Réforme des rythmes scolaires

Horaires de l'école à compter du 1^{er} septembre 2014

Monsieur le Maire est autorisé à signer la convention à intervenir avec :

♦ Le Groupe d'Intérêt Economique CADI SPORTS, Cette convention concerne l'organisation d'activités à hauteur de trois heures par semaine au tarif de 30 € / heure soit 3200 € du 01 septembre 2014 au 05 juillet 2015

♦ La société Elisabeth HERQUEL. Cette convention concerne l'organisation d'activités à hauteur de trois heures par semaine au tarif de 30 € /heure soit 3200 € du 01 septembre 2014 au 05 juillet 2015

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
8h15 →	enseignement	enseignement	enseignement	enseignement	enseignement
11h15 →					
11h30 →	pause	pause		pause	pause
13h15 →	enseignement	enseignement		enseignement	enseignement
14h30 →	TAP				TAP
16h00 →					

PERSONNEL COMMUNAL

Le conseil municipal décide de mettre en place le temps partiel pour les fonctionnaires titulaires et stagiaires, ainsi que pour les agents non titulaires de droit public employés depuis plus d'un an (*à temps complet ou équivalent temps plein pour le temps partiel de droit*)

Le Conseil Municipal modifie l'indemnité d'administration et de technicité comme suit :

- ◆ Adjoint administratif Coefficient 4.5
- ◆ ATSEM Principal de 2ème classe Coefficient 4.5

Fixation des taux de promotion: Rédacteur principal de 1ère classe et ASTEM principal de 1ère classe: 100%

Monsieur le Maire est autorisé à signer un contrat d'apprentissage du secteur public, pour la préparation, sur deux ans, et en alternance du CAP petite enfance.

Suite à la réforme des rythmes scolaires, les horaires du personnel employé en qualité d'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles affecté au service scolaire sont modifiés comme suit :

Les lundis-mardis jeudis et vendredis de 7h 50 à 11h55 et de 13h à 16h30
Les mercredis de 7h50 à 11h30

Le règlement de formation du personnel communal est approuvé.

Meurthe et Moselle Développement

A l'unanimité des membres, le conseil municipal décide d'adhérer à l'EPA Meurthe et Moselle Développement Cette agence est chargée d'apporter, aux collectivités territoriales et aux établissements publics intercommunaux du département qui le demandent, une assistance d'ordre technique, juridique ou financier.

M. COINSMANN Gérard est désigné représentant titulaire à la MMD (54) et M.SZATMARI Jean-Louis représentant suppléant.

Convention de mise à disposition d'emballage de gaz

M. le Maire est autorisé à signer la nouvelle convention de mise à disposition d'emballages de gaz avec la société AIR LIQUIDE située à SAINT PRIEST. Celle-ci prendra effet à compter du 01/08/2014 et pour une durée de 5 ans.

Cession de Chemins Ruraux

Le Conseil Municipal, vu l'avis favorable de M. le Commissaire enquêteur Michel PIERRE, décide de procéder à l'aliénation des différents chemins répertoriés au dossier d'enquête publique :

- une partie du chemin rural dit de la Cour Déguillette soit 830 m² à M. LEMAIRE Pierre, domicilié 2 route des Vosges pour un montant de 450 € nouvellement cadastrée A 365 La Cour Déguillette
- d'une partie du chemin rural dit de la Fontaine,
 - à M. Jean Paul THIERY, domicilié Ferme de l'ANA à XERMAMENIL soit 481 m² pour un montant de 127 € nouvellement cadastrée ZB 110 Lesgrèves
 - à l'entreprise VICAT-THIRIET domiciliée à HERIMENIL soit 659 m² pour un montant de 173 € nouvellement cadastrée ZB 111 Sous la Vaux

Les frais d'acquisition sont à la charge de l'acquéreur.

Délégué du Val de Mortagne

Le Conseil Municipal désigne M. DIDIER Pascal délégué et M. COINSMANN Gérard, délégué suppléant de l'association du Val de Mortagne.

Délégation du conseil municipal en vertu des articles L 2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales.

Le droit de préemption de la commune n'a pas été exercé sur les parcelles suivantes :

- ZA n°494 Rue des Platanes appartenant à M. HURBAIN Fabrice et Mlle HACHE Muriel
- ZA 39 sur Barbelin appartenant à M. WINGERTSMANN
- ZA 407 sur Barbelin appartenant aux conjoints BRUHLARD
- ZA 42p sur Barbelin appartenant aux conjoints BRUHLARD

-Les travaux de mise en équilibre calco-carbonique de l'eau sont estimés à 25 000€ (subventionnés à hauteur de 70% par l'Agence de l'Eau Rhin Meuse).

- Les travaux d'assainissement et d'adduction d'eau potable de la rue du Laxatte, afin de raccorder le nouveau lotissement rue Barbelin, seront réalisés par l'entreprise PRESTINI pour un montant de 104 647 € HT soit 125 57640 € TTC (74 488.80 € TTC seront mis à la charge du SIE Syndicat Intercommunal de l'Environnement)

MERCREDI 16 JUILLET 2014

Réforme des rythmes scolaires

Monsieur le Maire est autorisé à signer la convention à intervenir avec L'association **LORRAINE GYMNASTIQUE LU-NEVILLE** de Lunéville, représentée par Madame Mélanie CHERRIER agissant en qualité de Présidente. Cette convention concerne l'organisation d'activités à hauteur d'une heure et trente minutes par semaine du 08 septembre 2014 au 29 juin 2015.

Le conseil municipal modifie la délibération du 18 juin 2014 concernant la création d'un poste d'animateur à temps non complet comme suit : poste de 2h 27 minutes (au lieu de 3h)et crée un poste d'animateur à temps non complet de 1h 14 minutes du 5 septembre 2014 au 04 juillet 2015.

Motion de soutien à l'action de l'AMF

Le conseil municipal approuve la motion de soutien à l'action de l'AMF pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat

L'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel, de fournitures et de services en matière d'efficacité énergétique

Monsieur le Maire indique aux conseillers que la suppression des tarifs réglementés programmée par le législateur va contraindre les collectivités et intercommunalités à organiser des mises en concurrence afin de pouvoir disposer de marché public de gaz et que la Communauté Urbaine du Grand Nancy s'organise pour proposer une solution d'achat groupé de Gaz .

Le conseil municipal approuve l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel, de fournitures et de services en matière d'efficacité énergétique coordonné par la Communauté Urbaine du Grand Nancy.

Demande de subvention

Le conseil municipal charge M. le Maire de solliciter une subvention auprès de M. Jacques LAMBLIN, Député de Meurthe et Moselle, concernant l'installation de caméras de surveillance sur le territoire de la commune.

Délégation du conseil municipal en vertu des articles L 2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales,

Le droit de préemption de la commune n'a pas été exercé sur la parcelle D n°15 rue du 86 RI appartenant à M. et Mme HAMMOUNI

MERCREDI 3 SEPTEMBRE 2014

Vente de bois

Le Conseil Municipal confie à l'Office National des Forêts la mise en vente des grumes sur les parcelles 5 et 6. Les cimes des arbres seront proposées lors des prochaines cessions de bois 2014-2015

Monsieur le Maire est autorisé à signer le contrat d'exploitation à intervenir avec l'entreprise BOIS et TRAVAUX domicilié à BULT :

- au prix de 10.40 €/m³ HT pour l'abattage et le façonnage
- au prix de 7.80 €/m³ pour le débardage

Convention mise à disposition de personnel de la commune d'Hériménil

Monsieur le Maire est autorisé à signer la convention de mise à disposition par la commune d'Hériménil d'un contrat d'accompagnement à l'emploi /contrat unique d'insertion 3 heures hebdomadaires durant les périodes scolaires soit du 05 septembre 2014 au 03 juillet 2015.

Délégation du conseil municipal en vertu des articles L 2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales,

Le droit de préemption de la commune n'a pas été exercé sur les parcelles suivantes :

- ZC 37 Vexofontaine appartenant à M et Mme MARIN Hubert
- ZA613, 593,609,616,608,586,591,596,605 604-588-589-590626-627-601-610 appartenant à la société NEXITY

La vie communale

- ♦ Aire de jeux : Les jeux à l'école maternelle et au terrain de Football Chemin du Fonteny ont été installés durant les vacances scolaires pour un montant total de 13 342 € TTC.



- ♦ Salle rue du Gué. Les travaux de réfection des toilettes et de la cuisine ont été réalisés par les employés communaux. L'activité théâtre dans le cadre des Temps d'Activités Périscolaires se fera dans cette salle.
- ♦ Achat de chaises et de mobilier pour l'école élémentaire 1 364.88 € TTC
- ♦ Achat de Lampes Décor Noël 4 665 € TTC

TELETHON : Nous remercions chaleureusement Mme THYRARD pour les manifestations organisées dans le cadre du Téléthon.



Sauvegarde de notre patrimoine :

Dans la rue Gambetta se trouve un vieux crucifix en pierre. L'avez-vous remarqué entouré de son rideau de thuyas ? Il est en mauvais état et menace de tomber. Faisant partie du patrimoine de Rehainviller il mérite d'être remis en valeur.

Si vous connaissez son histoire, partagez-la avec nous en vous faisant connaître à la commission fleurissement.



Familles Rurales Rehainvilloises :

Les mots du Président

Chères Rehainvilloises, Chers Rehainvillois,

La mission de Familles Rurales au travers de ses différents échelons s'articule autour de 3 axes forts :

- Aider les familles à mettre en œuvre les activités dont elles ont besoin pour réaliser leur projet familial
- Accompagner les parents dans leur fonction d'éducation
- Représenter les intérêts des familles et participer à leur promotion

L'association Familles Rurales s'enrichit des idées et de la participation des familles qu'elle regroupe.

Merci à toutes et à tous de la vivre avec nous !

Amitiés Associatives,

Le Président,

Malik BOULEFRAXH

Président Familles Rurales et Administrateur Familles Rurales Fédération Départementale de Meurthe-et-Moselle

13 rue LT Yves de Ravinel à REHAINVILLER

Tél: 06 60 84 99 96

malik.boulefrakh@gmail.com

Familles Rurales Rehainvilloises : Les activités



Soirée Spectacle à ST NABORD...



Hélas, nous sommes pas en Chine !



Allez les filles ! Danse hawaïenne....



Prêt pour la chasse aux oeufs ???



A la recherche des petits trésors....



Mais que se passe t-il ?



Toujours autant de monde dans la salle socioculturelle !!!



Noces feras-tu ?



Pause casse-croûte à la Brocante



Super rigolade à la fin de la brocante...
C'est nerveux voire même la fatigue

Rico le clown est toujours présent...
Mais où est donc sa malle ????



Magnifique les petits !
A refaire enfin l'année prochaine....



Photographies et légendes
de M. BOULEFRAKH

Informations diverses

Souvenir Français

Dans le cadre du centenaire de la guerre de 1914-1918, une bande dessinée en couleurs est éditée par le comité de Blainville sur l'Eau du Souvenir français

En contribuant à l'achat de cette bande dessinée vous contribuez également à la rénovation et à l'entretien de nombreux monuments et tombes à la mémoire de nos soldats. Ce travail est réalisé par M. Bernard TRESOR, retraité et ancien conseiller pédagogique de l'Education Nationale, membre bienfaiteur et médaille d'argent du « souvenir français ».



BULLETIN de RESERVATION (jusqu'au 30/11/2014)

Nom :

Prénom :

Adresse :

Commande

Nb.... Album(s) « 14-18 en Lorraine . Ces batailles

qui ont préparé la victoire finale »

au prix de 15 € (jusqu'au 30/11/2014)

le prix public étant de 18 €.

Je joins un chèque de :

15 € x (nb. d' albums)=€

libellé à l'ordre de :

Souvenir Français Comité de Blainville-sur-l'eau

C.C.P. N° 02 650 04 A 031

à adresser à Monsieur NICKEL

15, rue Dominique Audier

54360 Blainville-sur l'eau

Le/...../2014. Signature :

Café : Nouvelles de nos communes et entreprises

Voici déjà une année, précisément depuis le 03/09/2013 que le café des sports a été repris par M. ELAFRI Mathieu. Grâce à une vaste amplitude des horaires du lundi au vendredi de 6h à 19h30 et le samedi de 7h à 19h30, il offre aux habitants un service de proximité de qualité.

Nous lui souhaitons que cet anniversaire soit suivi de beaucoup d'autres.



Horaires de la déchetterie, route d'Haussonville à Damelevières:

Tous les jours (sauf le jeudi, le dimanche et les jours fériés) aux horaires suivants :

Eté (avril à octobre inclus)
de 9 h à 12 h et de 14 h 30 à 17 h 30

Hiver (novembre à mars inclus)
de 9 h à 12 h et de 14 h 30 à 16 h 30

Afin d'accéder à la déchetterie, vous devez vous munir d'une "carte d'accès". Cette carte est à retirer en mairie sur présentation de la carte grise de votre véhicule.

Listes Electorales

Les personnes désirant se faire inscrire sur les listes électorales ont jusqu'au 31 décembre 2014, dernier délai. L'inscription se fait en mairie sur présentation d'une pièce d'identité et d'une pièce justificative de domicile.

Cabinet Infirmier
Schweitzer-Claudiel
8 bis rue de la fratesse
54300 Hériménil
03.83.73.06.28